

Demande d'autorisation des parents

Les services de la Poste en association avec le Ministère de l'Éducation nationale ont décidé de proposer à tous les enfants des écoles, des collèges et des lycées le droit de bénéficier gratuitement d'une boîte à lettres personnelle, sous la forme: prenom.nom@laposte.net . Ils pourront l'utiliser dans un cadre pédagogique de sensibilisation et d'apprentissage des Technologies de l'Information et de la Communication, dans le respect des principes de neutralité politique, religieuse et commerciale de l'Éducation Nationale, de protection de la vie privée et de la liberté individuelle.

L'ouverture d'une telle boîte aux lettres aux enfants est souhaitée par les enseignants pour mener à bien le **défi internet mis en place par la circonscription de Fécamp**.

Cette boîte à lettres est personnelle et à vie. Elle appartient donc en propre à l'enfant. En dehors de votre enfant, vous seul, en tant que responsable légal, avez le droit d'en consulter le contenu.

Dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement scolaire l'utilisation de cette boîte aux lettres sera réservée à des activités pédagogiques. Les enseignants pourront consulter sur les écrans les messages écrits en classe par les enfants, éventuellement les imprimer dans une perspective pédagogique mais en aucun cas ils ne consulteront le contenu de la boîte, dans le respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille.

Si vous en êtes d'accord, votre enfant, guidé et conseillé par l'école peut procéder à la création de cette boîte aux lettres. Il est indispensable, pour cela, de nous retourner le coupon ci-dessous dûment complété.

Merci d'indiquer au dos de cette feuille :

- l'adresse de votre domicile car un courrier de confirmation d'inscription sera adressé au responsable légal de l'enfant
- le lieu de naissance de la mère (il est utile en cas de perte du mot de passe).

Je vous prie de recevoir, Monsieur, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

J'autorise mon enfant à procéder, avec le soutien de l'école, à son inscription au service de messagerie de La Poste, j'autorise mon enfant à utiliser, sous la responsabilité de l'école, ce service de messagerie, étant entendu que toute utilisation de la messagerie en dehors de l'école relève de ma responsabilité.

Prénom : Nom : Classe :

et j'accepte les conditions générales d'utilisation de la messagerie dont un exemplaire se trouve ci-joint.

Le Nom :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Après la création de la boîte aux lettres, les enfants complètent la petite note ci-dessous qui est conservée par l'école. Ce document est indispensable car du fait des homonymies, qui semblent assez nombreuses, l'adresse de l'enfant n'est pas nécessairement de la forme prenom.nom@laposte.net :

Je dispose de ma boîte aux lettres électronique sur le serveur de la poste. Je peux lire mes messages ou écrire à partir de n'importe quel ordinateur connecté à l'internet (en particulier à l'école).

Pour accéder à ma boîte aux lettres, je dois aller sur le site <http://education.laposte.net> et indiquer le nom de ma boîte : (prenom.nom.suffixe)

..... ainsi que mon mot de passe (que je garde secret).

Si l'on veut m'écrire on doit indiquer l'adresse suivante :

..... @ laposte.net